



revenu de Solidarité active

L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA
une spécificité



Mission Locale

Agglomération et Territoire du Valentinois

ACTEUR

INCONTOURNABLE DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI, LA MISSION LOCALE AGGLOMÉRATION ET TERRITOIRE DU VALENTINOIS, PROPOSE SUR SON TERRITOIRE, DE PAR SES COMPÉTENCES RECONNUES SUR LES ASPECTS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DE LA SANTÉ, DU LOGEMENT, DE LA MOBILITÉ, DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETÉ, UN RÉEL SOUTIEN DANS L'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PARTIE DU PUBLIC BÉNÉFICIAIRE DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE. LE DÉPARTEMENT LUI CONFIE DEPUIS 1995, PAR UN CONVENTIONNEMENT SPÉCIFIQUE, LA LEVÉE DES FREINS DES PARCOURS D'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI.



LA MISSION LOCALE PROCHE DES BENEFICIAIRES DU RSA

Son rôle

Accueillir, informer les bénéficiaires du rSa, participer à l'élaboration de leur projet professionnel, participer à la levée des freins d'accès à l'emploi. Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et individualisé.

Sa mission : la levée des freins d'accès à l'emploi

- Santé
- Logement
- Budget
- Illettrisme, Français Langue Etrangère (FLE)
- Mobilité
- Expérience professionnelle
- Garde d'enfants

Son action

- Construire et faire adhérer le bénéficiaire à un parcours d'insertion cohérent.
- Aider à l'élaboration du Contrat d'Engagements Réciproques.
- Evaluer en permanence l'avancée du parcours des personnes et proposer des ajustements si nécessaire.

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

1

AVOIR +DE 25 ANS OU -DE 25 ANS ET ASSUMER LA CHARGE D'UN OU PLUSIEURS ENFANTS.

2

RESIDER EN FRANCE

3

ÊTRE FRANCAIS OU TITULAIRE DEPUIS AU MOINS 5 ANS D'UN TITRE DE SEJOUR AUTORISANT A TRAVAILLER (Dispositions particulières pour les réfugiés, les apatrides, et les titulaires d'une carte de résident).

4

NE PAS ÊTRE ELEVE, ETUDIANT OU STAGIAIRE.

5

NE PAS ÊTRE EN CONGES (parental, sabbatique, sans solde ou disponibilité).

6

DISPOSER DE RESSOURCES LIMITEES (conditions particulières pour les non-salariés). POSSIBILITE DE DEROGATION INDIVIDUELLE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

7

RSA JEUNE ACTIF JEUNE DE 18 A 25 ANS QUI JUSTIFIE D'UNE CERTAINE DUREE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (au moins 3 214 heures).



Financement prévu par la loi

- Le Conseil départemental finance le rSa socle
- L'Etat finance la prime d'activité
- La CAF et la MSA sont les organismes payeurs

LE DISPOSITIF LES MONTANTS

Le montant rSa peut être majoré par exemple en cas de présence d'un enfant de moins de 3 ans et si vous vivez seul(e).

L'ensemble des ressources du foyer est pris en compte dans la détermination du montant du rSa.

Les revenus d'activité du foyer comprennent les rémunérations au titre d'une activité professionnelle (salarisée ou non), ou qu'il s'agisse de stages de formation rémunérée.

Le rSa n'est pas versé si son montant est inférieur à 6 €.

Après le versement des 3 premières mensualités, votre CAF vous adressera, chaque trimestre, une déclaration à compléter pour connaître vos ressources et recalculer votre droit rSa. Cette déclaration est la **Déclaration Trimestrielle de Ressources**.

LE RSA SOCLE






s'adresse aux personnes n'exerçant aucune activité et n'ayant pas ou plus de droit au chômage

montant
484,82 €

LA PRIME D'ACTIVITE

Elle remplace le rSa activité et la prime pour l'emploi. Elle s'adresse aux travailleurs percevant des revenus entre 285 € et 1 482 € mensuellement, pour une personne seule.

Montant applicable au 1^{er} avril 2018

Composition du foyer		 Sans enfant à charge	 1 enfant à charge	 2 enfants à charge	Par enfant à charge supplémentaire
 Personne seule	sans aide au logement	550,93 €	826,40 €	991,68 €	220,37 €
	avec aide au logement	484,82 €	694,17 €	828,05 €	
 Couple	sans aide au logement	826,40 €	991,67 €	1 156,97 €	
	avec aide au logement	694,17 €	828,05 €	993,33 €	
Parent isolé		707,47 €	943,29 €	1 179,11 €	235,82 €

LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

1995 - La Mission Locale, dans le cadre d'un conventionnement avec le Conseil Général, accompagne les bénéficiaires du RMI dans le cadre de leur contrat pour une insertion professionnelle.

2008 - Le rSa fait suite au RMI et l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, les plus proches de l'emploi est confié à Pôle Emploi. Le Conseil Général de la Drôme, fort de l'expérience menée avec la Mission Locale, continue à lui attribuer l'accompagnement charnière «socio professionnel» des bénéficiaires, afin de faire le lien entre les services sociaux et le Pôle Emploi.

Valence
Romans
Agglo

National

Le rSa distingue deux types d'accompagnement :

- L'accompagnement professionnel,
- L'accompagnement social qui devient secondaire et limité dans le temps (6 mois).

La loi de 2009 introduit un nouvel opérateur : le Pôle Emploi pour effectuer l'accompagnement professionnel.

Local

La complexité des parcours des personnes bénéficiaires du rSa, les longues périodes d'inactivité montrent qu'un accompagnement «charnière» entre le social et le professionnel peut être nécessaire. Le Département de la Drôme, s'appuyant sur l'expérience et la capacité d'expertise de la Mission Locale, introduit le principe de l'accompagnement préprofessionnel et poursuit son conventionnement avec les Structures d'Accueil Préprofessionnel. La mission qui nous est confiée est «**la levée des freins**».

The infographic features a large olive green circle in the upper right containing the number 14 156 and the text 'allocataires du rSa dans la Drôme pour' and '12 559 Familles'. Below it is a large red circle containing the text 'PÔLE INSERTION DU GRAND VALENTINOIS (cantons de Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Chabeuil)', the number 4 855, the text 'Allocataires du rSa pour', and the number 4 259 Familles. Other smaller circles in red, yellow, purple, light green, and blue are scattered around the page.

14 156

allocataires du rSa dans la Drôme
pour

12 559

Familles

PÔLE INSERTION DU GRAND VALENTINOIS
(cantons de Valence, Bourg-lès-Valence,
Portes-lès-Valence, Chabeuil)

4 855

Allocataires du rSa pour

4 259

Familles

EN DEMANDANT LE RSA, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE RÉALISER UN DIAGNOSTIC DE VOTRE SITUATION POUR DÉFINIR L'ORIENTATION LA PLUS ADAPTÉE À VOS BESOINS.

DANS LES PREMIERS MOIS QUI SUIVENT VOTRE OUVERTURE DE DROITS, VOUS ÉLABOREZ UN **CONTRAT D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES** AVEC VOTRE RÉFÉRENT UNIQUE QUI SERA VOTRE INTERLOCUTEUR PENDANT TOUTE LA DURÉE DE VOTRE PARCOURS. CE CONTRAT EST UN ENGAGEMENT MUTUEL OBLIGATOIRE POUR TOUT VERSEMENT D'ALLOCATIONS.

LE CONTRAT D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES EST ÉCRIT ET ÉNUMÈRE LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES PARTIES EN TERMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE. IL PRÉCISE NOTAMMENT, LES ACTES POSITIFS ET RÉPÉTÉS DE RECHERCHE D'EMPLOI QUE LE BÉNÉFICIAIRE S'ENGAGE À ACCOMPLIR.

LE CONTRAT EST NÉGOCIÉ POUR UN BÉNÉFICIAIRE UNIQUE. AINSI, LORSQUE DEUX CONJOINTS ÉTABLISSENT UN CER, ILS EN SIGNERONT CHACUN UN.





LE DÉPARTEMENT

Le Conseil Départemental et les professionnels de santé, pour les personnes relevant d'une problématique sociale ou de santé

L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA CE QUE PREVOIT LA LOI ET LE DEPARTEMENT DE LA DRÔME

L'accompagnement peut être réalisé par :

- Le Conseil Départemental et les professionnels de santé
- Le Pôle Emploi
- La Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois



pôle emploi

Le Pôle emploi pour les personnes relevant d'un accès direct à l'emploi.



La Mission Locale pour les personnes relevant du professionnel mais qui ont besoin de travailler préalablement sur les freins à l'emploi (mobilité, formation, logement, gestion du budget...).

LA MISSION LOCALE L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Depuis 1995, la Mission Locale, par délégation du Conseil Départemental de la Drôme accueille et accompagne les bénéficiaires du RMI.

Le 1er juin 2009, le RMI a disparu pour laisser la place au rSa et la Mission Locale poursuit sa collaboration avec le Conseil Départemental.

Vous avez l'assurance d'être reçus toujours par le même référent, en entretien individuel d'une durée pouvant aller jusqu'à une heure.

Après un entretien de diagnostic partagé avec votre conseiller, vous pourrez déterminer un objectif professionnel à atteindre (qui prendra en compte la faisabilité et la réalité économique du marché de l'emploi).

Votre objectif identifié, il sera temps pour vous de définir les étapes à mettre en place pour l'atteindre. Elles peuvent consister en des périodes de formation, de travail en contrat aidé, de résolution de problèmes financiers ou de logement. Le panel des possibilités est très large.

Pour réaliser ces étapes, votre conseiller est au coeur d'un partenariat que la Mission Locale a mis en place avec les acteurs sociaux, les acteurs socio-professionnels et les acteurs du monde économique.





UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET INDIVIDUALISÉ

Il s'inscrit dans le temps. Nous sommes le «Référént Unique» du bénéficiaire, tel que défini dans la loi et pour ce faire, nous sommes au cœur d'un maillage partenarial :

- Les organismes de formation pour la professionnalisation et la qualification,
- Les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique), essentiellement dans le cadre des chantiers d'insertion,
- La Plateforme pour l'ouverture sur l'entreprise et le monde économique,
- Les Services Sociaux pour les problématiques de budget, santé, logement etc...
- Les Services de santé pour les problèmes de santé, de handicap...

C'est ce maillage très étroit qu'a construit la Mission Locale qui permet une prise en compte très large des situations individuelles. Votre Référént Unique devient un véritable interface entre tous vos interlocuteurs.

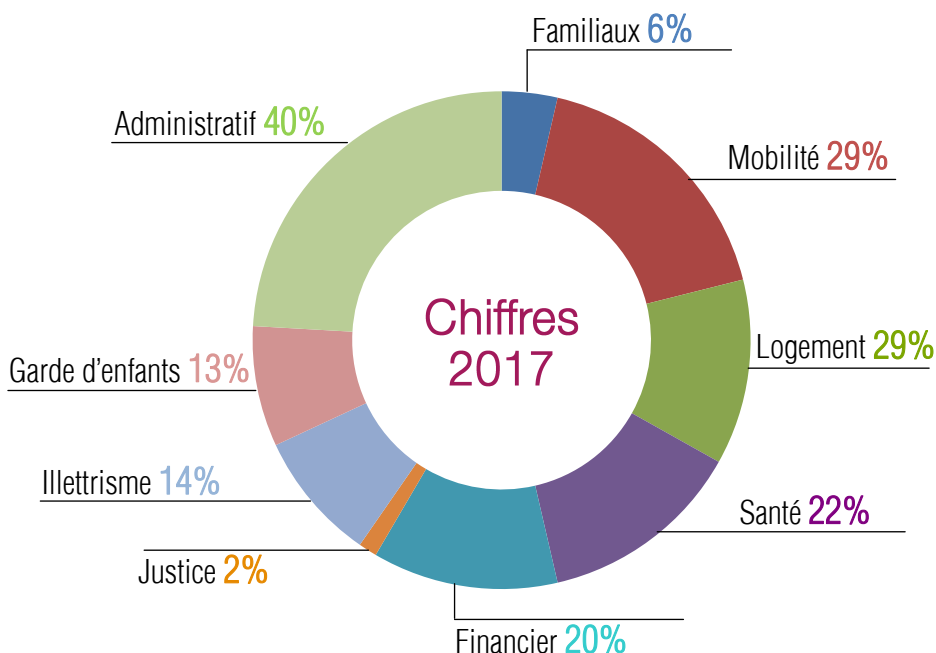
LA MISSION LOCALE LEVE LES FREINS D'ACCES A L'EMPLOI

La Mission Locale accompagne les bénéficiaires du rSa pour lesquels l'accès à l'emploi passe par la levée d'un certain nombre de freins liés :

- au logement,
- à la santé,
- à la mobilité tant physique que psychique,
- à la gestion du budget,
- à des difficultés familiales,
- à la qualification,
- aux problèmes de garde d'enfants,
- aux problèmes linguistiques.

119 231 € d'aides financières mobilisées pour la levée des freins au titre de l'année 2017.

La plupart du temps, ces freins se cumulent pour un certain nombre de bénéficiaires, notamment un nombre croissant de personnes avec des difficultés d'ordre «psychologique» (état dépressif, comportement inadapté) et une augmentation importante des conduites addictives (alcool, toxicomanie, poly dépendances). Les souffrances psychiques dues à la perte de «repères sociaux» tels que l'emploi, le logement, les diplômes... posent le problème de la ligne de partage entre le «normal» et le «pathologique».



UN PARTENARIAT IMPORTANT POUR LE RETOUR A L'EMPLOI

Nous avons tissé un partenariat de terrain très important, afin de mettre en place de nouveaux outils pour réussir à lever les freins d'accès à l'emploi (DIEDAC PLIE, Plateforme de mobilité, professionnels de la santé (infirmière et psychologue du Pôle Insertion du Conseil Départemental...).

PÔLE EMPLOI

VALENCE SERVICE

RESTO DU CŒUR

ARCHER/AIRE

REGIE DE QUARTIER

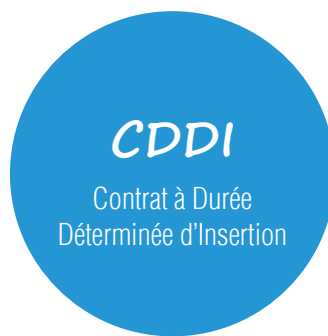
GRAINE DE COCAGNE

FABRIC SANS GLUTEN

CAP FORMATION

CELLULE EMPLOI Valence

CELLULE EMPLOI Portes-lès-Valence



CDDI

Contrat à Durée
Déterminée d'Insertion

Des outils
adaptés à la
recherche
d'emploi



*Aide au projet
et à la création
d'entreprise*



*Réalisation
de CV*



*Réalisation
de lettres de
motivation*



*Préparation
d'entretiens*

LA MISSION LOCALE VOUS AIDE DANS VOTRE PARCOURS DE FORMATION

Les conseillers de la Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois vous accompagnent dans votre projet de formation.

Vous pouvez bénéficier d'entretiens individualisés au cours desquels ils vous délivrent des informations sur la formation professionnelle pour les adultes et vous accompagnent dans la validation de votre projet de formation.

Vous avez accès à des conseils concernant les organismes de formation et les financements possibles. De cette manière, vous pouvez accéder à des formations préparatoires, qualifiantes, de remise à niveau ou de français langue étrangère.



ORIENTATION



REMISE À NIVEAU



FORMATION PREQUALIFIANTE



FORMATION QUALIFIANTE

ORIENTATION

REMISE
A NIVEAU

FORMATION
PREQUALIFIANTE

FORMATION
QUALIFIANTE

L'ORIENTATION

Ces actions peuvent aller de quelques jours à quatre mois. Elles vous permettent de construire et vérifier un projet réaliste et d'en poser les étapes.

LA REMISE A NIVEAU

Permet de préparer une entrée en formation qualifiante ou les concours d'admissibilité.

LA FORMATION PRE-QUALIFIANTE

Elle valide définitivement le projet et permet une immersion en entreprise

LA FORMATION QUALIFIANTE OU DIPLÔME

Elle est le dernier palier avant l'accès à l'emploi

LA MISSION LOCALE UNE EXPERTISE AU SERVICE DES REFUGIES

Depuis juin 2016,
le Département confie
à la Mission Locale
l'accompagnement
des personnes
bénéficiaires de la
Protection
Internationale (les réfugiés)

Cet accompagnement se traduit par :

- La mise en place d'un Contrat d'Engagements Réciproques (CER), leur permettant de fixer les objectifs et les différentes étapes de leur parcours d'insertion.
- Un appui administratif régulier pour toutes les démarches de la vie quotidienne.
- La prescription de cours de français (FLE).
- La prescription de formations.
- La mise en situation d'emploi, en particulier sur des contrats aidés.



UN ACCOMPAGNEMENT SUR LE VOLET ADMINISTRATIF L'ACCES AUX DROITS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les conseillers rSa de la Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois ont été formés pour apporter des solutions optimales aux besoins des réfugiés.

*CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

*MER : Mise en relation

*FLE : Français Langue Etrangère

*CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

Un accompagnement sur le volet administratif :

- Obtenir leur titre de séjour,
- Demander l'échange de leur permis de conduire,
- Obtenir l'immatriculation à la sécurité sociale définitive,
- Obtenir la carte vitale,
- Constituer leur dossier de réunification familiale,
- Demander des recours,
- Constituer leur dossier de naturalisation.

Un accompagnement sur le volet social :

- Constituer le dossier *CMUC,
- Favoriser les mises en relation pour l'accès aux soins
- Constituer les dossiers d'accès au logement.

Un accompagnement sur le volet professionnel :

- Accéder à une formation «*FLE»,
- Faire des CV et des lettres de motivation,
- Participer à des actions de remobilisation,
- Accéder à la formation qualifiante,
- Postuler sur des emplois aidés (*CDDI),
- Accéder à l'emploi de droit commun.

Afin de proposer aux réfugiés un soutien adapté, la Mission Locale a mis en place un partenariat avec des services tels que :



LA MISSION LOCALE UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TNS

Depuis 2017,
l'accompagnement
des Travailleurs
non-salariés qui
perçoivent le rSa,
est confié à la
Mission Locale

Les TNS, bénéficiaires du rSa, sont des personnes physiques qui exercent une activité non-salariée à vocation commerciale, artisanale ou même libérale.

En début d'activité, le micro-entrepreneur peut cumuler le rSa avec les revenus de son activité. C'est dans ce cadre que les conseillers de la Mission Locale accompagnent ces bénéficiaires et leur propose, dans le cadre du PDI, des prestations adaptées à leur situation.



L'INSERTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIES

En fonction du volume d'activité généré, les TNS établissent un Contrat d'Engagements Réciproques avec leur référent unique

Au travers du contrat d'engagements réciproques, ils déterminent ensemble les étapes à mettre en œuvre :

- pour accéder à une autonomie financière,
- encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle,
- aider à l'insertion sociale du bénéficiaire.

Des bilans réguliers sont faits pour évaluer la viabilité de l'activité et des actions spécifiques peuvent être mises en œuvre.

Dans le cadre de l'actualisation, le référent :

- réalise le diagnostic et/ou s'appuie sur celui réalisé à l'entrée dans le dispositif qu'il actualise. Ce diagnostic prend en compte la situation globale de la personne. Il permettra d'identifier ses potentialités et ses difficultés.
- arrête, en accord avec la personne, les objectifs du CER. Pour cela, il s'appuie sur l'offre d'insertion du territoire et sa connaissance des différents dispositifs et partenaires en particulier sur le champ de la création, de la reprise et du développement des entreprises.
- propose, oriente et prescrit les mesures susceptibles de faciliter la mise en œuvre des engagements prévus dans le CER.
- est garant et coordinateur du parcours afin de soutenir au mieux la personne dans son parcours d'insertion.
- adapte la durée du contrat au plan d'actions contractualisé avec le bénéficiaire.
- au moment du renouvellement du contrat, évalue la réalisation des actions prévues dans le contrat précédent.
- se met en relation avec les partenaires vers lesquels le bénéficiaire a été orienté pour faire le point, identifier les écarts, le cas échéant et redéfinir les objectifs adaptés à la situation.

Le suivi du contrat

Pour les personnes autonomes dans leurs démarches, le référent assure le suivi du Contrat d'Engagements Réciproques (CER). Ces rendez-vous sont indiqués dans le CER.

L'accompagnement

L'évaluation de la situation permet de mesurer l'autonomie de la personne et d'adapter l'accompagnement.

LA MISSION LOCALE VOUS AIDE A RELECHIR SUR VOTRE ORIENTATION

L'ADVP -Activation
du Développement
Vocationnel et
Personnel

L'Activation du Développement
Vocationnel et Personnel (ADVP) est
une démarche d'orientation
professionnelle et personnelle
originaires du Québec. Elle a été créée
en 1974 par Denis Pelletier, Charles
Bujold et Gilles Noiseux.



L'atelier S'ORIENTER

Tous les
2
mois
sur inscription



Cycle de 4 séances
collectives

Un rendez-vous
individuel pour un bilan

L'ADVP UN OUTIL AU SERVICE DE LA PERSONNE

Cet atelier permet de réfléchir à ses priorités, à accumuler des informations sur soi et les différents métiers, afin de définir l'orientation qui vous convient.

Contenu :

- Approfondissement des motivations personnelles,
- Meilleure connaissance de ses priorités, contraintes et de ses envies,
- Échanges en groupe,
- Tests métiers.

LA MISSION LOCALE VOUS AIDE DANS VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Afin de lever les freins administratifs qui paralysent les parcours des bénéficiaires du rSa, nous sommes amenés à traiter des demandes dans tous les domaines. (scolarité, État civil, CAF, Pôle Emploi, assurance maladie, etc...).



L'ATELIER

GRATTE-PAPIER

Tous les MERCREDIS
DE 08H30 A 11H00

* sans rendez-vous

REDIGER DES COURRIERS
REEMPLIR DES DOSSIERS
ADMINISTRATIFS :

- *Etat civil*
- *Assurance maladie*
- *Scolarité*
- *Logement...*

* pas de CV ni de lettre de motivation sur ces matinées



LA MISSION LOCALE REDUIT LA FRACTURE NUMERIQUE

Cet atelier répond non seulement aux inégalités créées par la fracture numérique mais également à rendre autonomes les bénéficiaires du rSa et de passer à «On le fait pour moi» à «Je le fais seul».



L'ATELIER

GRATTE-CLAVIER

TOUS LES 1^{ER} MERCREDIS DU MOIS
DE 08H30 A 11H00

* sans rendez-vous



LA
MISSION
LOCALE
CHIFFRES
CLES
2017





1 138

bénéficiaires du rSa accompagnés

338

nouveaux bénéficiaires accueillis

5 015



Entretiens en face à face réalisés



2 118

contrats d'engagements réciproques signés

UNE EQUIPE DE 10 COLLABORATEURS VOUS ACCUEILLE



A NOVALPARC

VALENCE
2 PLACE EDMOND REGNAULT
CHEMIN DES HUGUENOTS

LES

LUNDI 08H30-12H00 / 13H30-17H00
MARDI 08H30-12H00 / 13H30-17H00
MERCREDI 08H30-12H00 / 13H30-17H00
JEUDI 13H30-17H00
VENDREDI 08H30-12H00 / 13H30-16H00

A CHABEUIL (TOUS LES 15 JOURS)

POUR LE CANTON DE CHABEUIL
7 RUE DES CERISIERS

LE

LUNDI 13H30-17H00



PRENDRE RENDEZ-VOUS

04 75 78 20 60



NOUS ECRIRE

MISSION LOCALE AGGLOMERATION
ET TERRITOIRE DU VALENTINOIS
IMMEUBLE PRESIDENT HERRIOT
3 ALLEE BERNARD GANGLOFF
BP 82148
26021 VALENCE CEDEX



LA MISSION LOCALE PROCHE PAR PRINCIPE

Sur un territoire géographique

23 communes

149 432 habitants





Immeuble Président Herriot - 3 allée Bernard Gangloff
BP 82 148 - 26021 Valence cedex
Téléphone : 04 75 82 01 80 - Télécopie : 04 75 82 01 81
E-mail. siege@missionlocalevalence.com
web. www.missionlocalevalence.com



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

